

**ARRÊTE portant modification de l'arrêté du 26 octobre 2023 constituant l'ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER de CLEVILLIERS avec extensions sur les communes de BERCHERES-SAINT-GERMAIN, BRICONVILLE, CHALLET et TREMBLAY-LES-VILLAGES**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,**

**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** les titres II et III du livre 1<sup>er</sup> du code rural et de la pêche maritime ; et en particulier les articles L.123-8, L.133-1 à L.133-7, R.123-35 à R.123-38 et R.133-1 à R.133-15 ;

**Vu** l'ordonnance N°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

**Vu** le décret N°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance N°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental d'Eure et Loir en date du 07 octobre 2022 ordonnant un aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de CLEVILLIERS avec extensions sur les communes de BERCHERES-SAINT-GERMAIN, BRICONVILLE, CHALLET et TREMBLAY-LES-VILLAGES ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de CLEVILLIERS en date du 21 septembre 2023, modifiée par délibération du 24 novembre 2023, portant désignation des propriétaires membres du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CLEVILLIERS et extensions ;

**Vu** la liste des propriétaires désignés en qualité de membres du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CLEVILLIERS et extensions, par la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir, par courrier en date du 22 juin 2023, modifiée par courrier du 09 novembre 2023 ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Départementale du Conseil Départemental d'Eure et Loir en date du 15 décembre 2009, désignant un Conseiller Départemental en qualité de membre du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CLEVILLIERS avec extensions ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature au profit de Monsieur Guillaume BARRON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2023 portant sur la constitution de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CLEVILLIERS et extensions ;

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des territoires d'Eure et Loir ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** l'article 3 est modifié comme suit :

« M. Hervé LEGRAND » est remplacé par « M. Romain DUFRESNE » propriétaire désigné par la Chambre d'Agriculture.

« M. Stéphane BONNET » est remplacé par « M. Yannick DURAND » propriétaire désigné par le conseil municipal.

**- le reste est sans changement-**

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le Maire de CLEVILLIERS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de CLEVILLIERS et ses extensions. Il sera notifié par l'association à chacun des propriétaires de l'association foncière et fera l'objet d'un avis inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chartres, le 27 novembre 2023

  
Pour Monsieur le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental des Territoires  
Le Directeur Départemental  
des Territoires d'Eure et Loir

**Guillaume BARRON**